

Escautpont

Magazine d'Informations Municipales

Le Mag

Ville d'Escautpont
Solidaire, Dynamique & Innovante

JEUNESSE

A LA DÉCOUVERTE
DE L' AIRE
DE JEUX DANS
NOTRE PARC
MUNICIPAL

Pages 10-11



Finances

Présentation du budget 2021

Page 8-9

Logement

Mise en place du «Permis de louer»
avec la Porte du Hainaut

Page 16

Festivités

Carton plein pour le Marché Champêtre
et la Fête de la Musique

Pages 24-25



FERMETURE TEMPORAIRE DE LA POSTE AGENCE COMMUNALE



LA POSTE
AGENCE COMMUNALE

En raison des congés estivaux, l'agence postale communale d'Escautpont sera fermée :

du mardi 17 août au samedi 21 août 2021.

Réouverture le mardi 24 août 2021.

Merci de votre compréhension.

ÉDITÉ PAR :

MAIRIE D'ESCAUTPONT
RUE HENRI DURRE
59278 ESCAUTPONT

DIRECTRICE DE LA PUBLICATION :

Joëlle LEGRAND
Maire d'Escautpont

COORDINATEURS :

- Michel RENARD
Adjoint au Maire chargé
de la Communication
- La Commission Communication

CONCEPTION ET RÉALISATION :

Service Communication de la Ville
d'Escautpont

PHOTOS :

Service Communication de la Ville
d'Escautpont

IMPRESSION :

MAIRIE D'ESCAUTPONT

Diffusion : 1 900 exemplaires

Si vous ne le recevez pas dans vos boîtes aux lettres, n'hésitez pas à contacter les services d'accueil de l'Hôtel de Ville au 03 27 28 51 70.

Ne pas jeter sur la voie publique.

SOMMAIRE

Edito	3
Les contacts & infos utiles	4-5

VIE MUNICIPALE

Les décisions du Conseil Municipal	6-7
------------------------------------	-----

FINANCES

Présentation du budget 2021	8-9
-----------------------------	-----

ACTION SOCIALE - ENFANCE - JEUNESSE

A la découverte de l'Aire de Jeux dans notre Parc Municipal	10
Embellissement du dortoir de la Halte-Garderie	12
Les ateliers de la Halte-Garderie	12
A la rencontre de Nestor, clown fil de féryste	13
«Pause artistique» au Centre Socioculturel AGATE	13
Plan Départemental Canicule	14
Pass & Go : l'offre mobilité pour les moins de 25 ans	15
Troisième édition des «Paniers solidaires»	15

ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE

Mise en place du Permis de Louer	16
Conception d'un hôtel à insectes	17
Avancement du projet «des jardins pédagogiques»	17
Moins de bruit pour mieux s'entendre	18
Les rappels nécessaires à la bonne tenue de nos trottoirs	18
Stop au stationnement abusif dans notre Commune	19
Protoxyde d'azote : du rire au drame... protégeons nos enfants	20

TRAVAUX

Réaménagement de la rue Adolphe Wagret	21
--	----

CULTURE, FÊTES & CÉRÉMONIES

1er mai : les médaillés du travail à l'honneur	22
Concours «itinéraire artistique»	23
Benjamin Mortelette, un artiste d'avenir	23
Aimeric Clairsin «offre» notre Hôtel de Ville	23
Carton plein pour le Marché Champêtre	24
Un arbre magique et rare à la Médiathèque	26
Exposition des élèves du Collège Jean Zay	26
Media Arts	26
Informations sur le Pass Culture	27
Prochainement à Escautpont	27
Journée nationale du souvenir	28
Commémoration du 8 mai 1945	28
La Ville d'Escautpont a rendu hommage....	29
Nos joies, nos peines	29

SPORTS - VIE ASSOCIATIVE

L'AFCE, future «école de Football féminin espoir»	30
Salon de Généalogie	31
Une activité théâtre au sein de l'A.S.C.H.	31
Informations sur le Pass Sport	31

ENSEIGNEMENT

Une calculatrice pour chaque élève de nos classes de CM2	32
Félicitations aux jeunes diplômés	32
Création en cours du parking du Groupe Scolaire Brunehaut	32

INFORMATION - COMMUNICATION

Résultat du sondage Magazine Municipal, votre avis nous intéresse	33
Informations sur le dispositif «Solidarité numérique»	34

UN ÉTÉ POUR SE RESSOURCER ET SE PROTÉGER

Chères Escautpontoises, Chers Escautpontois,

Voilà les vacances !!! Elles débutent cette année avec une liberté presque retrouvée. Elle nous faisait tant envie !!! Cependant, restons prudents.

Depuis le 30 juin, les principales restrictions d'accès à certaines activités ont été levées dans notre département. Enfin des terrasses animées, le retour du 7ème art, des activités sportives qui reprennent... tout ce qui nous a tant manqué et que nous retrouvons avec entrain, avec joie !!!

«Quelque chose a changé, l'air semble plus léger, c'est indéfinissable...» aurait fredonné Barbara.

Voilà aussi que le soleil s'installe, nos journées sont plus longues, plus douces. Les animations estivales ont enfin redémarré dans notre chère Ville d'Escautpont.

C'est ainsi que dans le respect des mesures sanitaires, la Ville vous a proposé un Marché Champêtre, riche et varié, agrémenté d'une Fête de la Musique avec des artistes d'exception. Quel plaisir pour vos Elus d'avoir pu enfin vous retrouver à l'occasion de ces festivités ! La richesse de ces rencontres nous manquait.

Cet été, c'est aussi l'occasion de découvrir ou redécouvrir « notre Parc Municipal », véritable poumon vert en centre-ville. Il accueille depuis maintenant quelques mois des petits visiteurs, « cascadeurs », « grimpeurs », « glisseurs » enchantés de profiter de notre magnifique aire de jeux.

Mais ATTENTION! Restons sur nos gardes ! Soyons vigilants ! Restons solidaires !

Aujourd'hui, la forte mobilisation de notre population et de nos personnels de santé a permis de vacciner près de la moitié des Françaises et Français. Voilà une belle avancée pour lutter contre cette pandémie. Cependant subsiste l'objectif de l'immunité collective.

À cet effet, n'hésitez pas à prendre contact avec les services du Centre Communal d'Action Sociale qui vous orienteront vers les Centres de Vaccination ou vous assisteront dans la prise de rendez-vous.

**CE RETOUR À LA VIE NOUS RAVIT,
GARDONS LE CAP !**

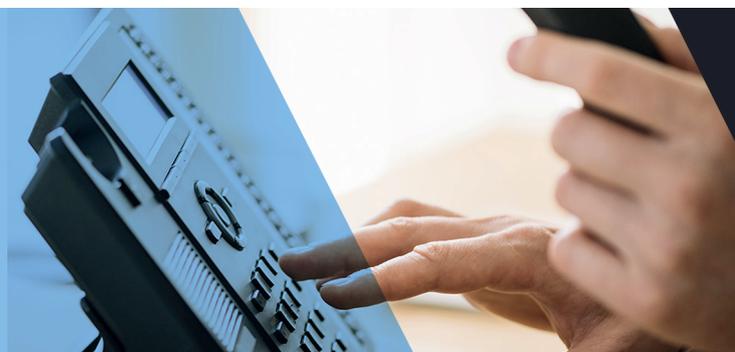
Prenez soin de vous,
Bonnes vacances à toutes et tous,

Votre Maire,

Joëlle LEGRAND



LES CONTACTS & INFOS UTILES



HÔTEL DE VILLE

 Parc Municipal Louis Delhaye
Rue Henri Durre
59278 ESCAUTPONT  03 27 28 51 70

 **ACCUEIL PHYSIQUE SUR RENDEZ-VOUS**
- Du mardi au jeudi : de 8H15 à 12H00 et de 13H30 à 17H30
- Le vendredi de 8H15 à 12H00
- Le samedi de 8H00 à 12H00

 contact-info@mairie-escautpont.fr

 Groupe Facebook "VilleEscautpont"

HALTE-GARDERIE "LE JARDIN DE MARGUERITE"

 Parc Municipal Louis Delhaye
Rue Henri Durre
59278 ESCAUTPONT  03 27 27 38 74

 - Les lundis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30
- Le mardi de 8h30 à 17h30
- le mercredi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

 halte-garderie@mairie-escautpont.fr

MEDIATHEQUE-LUDOTHEQUE MAISON DES ASSOCIATIONS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE ESPACE NADINE JOLY

 54 rue Jean Jaurès
59278 ESCAUTPONT  03 27 47 20 71

 - les mardis, jeudis de 16h00 à 18h15
- le mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00
- le samedi de 09h00 à 12h00

 contact@mediatheque-escautpont.fr

 MediathequeEscautpont

AGENCE POSTALE COMMUNALE

 Parc Municipal Louis Delhaye
Rue Henri Durre
59278 ESCAUTPONT  03 27 27 67 08

 **ACCUEIL PHYSIQUE SUR RENDEZ-VOUS**
- Du mardi au jeudi : de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H30
- Le vendredi de 8H45 à 11H45
- Le samedi de 8H45 à 11H45

CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE

 1A Chaussée Brunehaut,
59278 ESCAUTPONT  03 27 30 38 70

 - Le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Du mardi au vendredi De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00
- Le samedi De 14h00 à 20h00

 csagate@acsvr.org

 CentreSocialAgate

ECOLLES & COLLEGE

Ecole Maternelle Centre
Adresse : 21 rue Henri Durre, 59278 ESCAUTPONT
Téléphone : 03 27 25 91 52

Ecole Maternelle Brunehaut :
Adresse : 118 rue Jean Jaurès, 59278 ESCAUTPONT
Téléphone : 03 27 26 04 75

Ecole Élémentaire Centre :
Adresse : Place Roger Salengro, 59278 ESCAUTPONT
Téléphone : 03 27 32 33 15

Ecole Élémentaire Brunehaut
Adresse : 118A rue Jean Jaurès, 59278 ESCAUTPONT
Téléphone : 03 27 32 50 15

Collège Jean Zay
Adresse : 3ter rue des Aulnes, 59278 ESCAUTPONT
Téléphone : 03 27 25 90 74

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

1. Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Département du Nord (CDG 59) – mission d’archivage.
2. Compte de Gestion du receveur du budget « principal » – Année 2020.
3. Compte de gestion du receveur du budget « annexe – « le Clos des Pensées » – Année 2020
4. Compte administratif du budget « principal » - année 2020.
5. Compte administratif du budget « annexe - le Clos des Pensées » – année 2020
6. Affectation du résultat « exercice 2020 » - budget « principal ».
7. Budget primitif « principal » 2021 de la commune :
 - présentation
 - vote du taux des 3 taxes (taxe d’habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties)
 - vote du budget – exercice 2021
8. Budget primitif « annexe - le Clos des Pensées » 2021 :
 - présentation
 - vote du budget – exercice 2021
9. Vote d’une subvention d’équilibre au budget primitif « annexe - le Clos des Pensées » 2021.
10. Vote des subventions allouées aux associations.
11. Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes (O.M.C.L.F.) - renouvellement de la convention financière pour l’année 2021.
12. Opération « travaux d’aménagement et de mise en sécurité du parvis du groupe scolaire Brunehaut – création d’un parking et végétalisation de l’espace public » - demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord – dispositif d’Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – présentation du plan de financement hors taxes.
13. Opération « travaux d’aménagement et de mise en sécurité du parvis du groupe scolaire Brunehaut – création d’un parking et végétalisation de l’espace public » - demande de subvention auprès du Conseil Régional des « Hauts de France » – fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires – présentation du plan de financement hors taxes.
14. Opération « installation d’un terrain multisports sur le plateau sportif situé derrière la salle polyvalente « Jean Ferrat » – Chemin du Fortin » - demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Nord – dispositif d’Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) – présentation du plan de financement hors taxes.
15. Communauté d’Agglomération de « la Porte du Hainaut » (CAPH) – Commission Locale d’Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) – désignation au sein du Conseil Municipal d’un représentant titulaire et d’un représentant suppléant.
16. Syndicat Intercommunal de Distribution d’Energie Electrique et de Gaz de l’Arrondissement de Valenciennes (SIDEHAV) – Convention financière concernant les travaux d’effacement du réseau électricité de la rue Adolphe Wagret.
17. Dénomination de la voirie pour le lotissement « Clos des Pensées » et la micro-crèche «La bulle de bon’heure».
18. Commercialisation des parcelles « clos des pensées » sises a Escautpont – Rue des Pensées – modification de la délibération n° 49 en date du 3 juillet 2020.



DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2021

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des :
- 20 Mars 2021 et 10 Avril 2021

2. Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) -
Création d'un poste de Cuisinier/Cuisinière.

3. Personnel Communal - Services Techniques -
Financement d'une Formation Remorque « B96 »

4. Attribution d'une Subvention Exceptionnelle à
l'association AGHHE (Généalogie)

5. Attribution d'une Subvention Exceptionnelle à
l'association Karaté Club d'ESCAUTPONT

6. Attribution d'une Subvention Exceptionnelle à
l'association Football Club ESCAUTPONT.

7. Attribution d'une Subvention Exceptionnelle à
l'association VTT Cyclos ESCAUTPONT

8. Attribution d'une Subvention Exceptionnelle à
l'association Club de Lutte Escautpontoise

9. Commission Locale d'Evaluation des Transferts de
Charges (CLETC) de la Communauté d'Agglomération
de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH) -Présentation

du Rapport

10. Cession aux héritiers de feu, Madame ROUTARD
Hélène Adeline, née DAIZE, de la parcelle cadastrée
AB N° 227 sise à ESCAUTPONT - N° 1, Rue des Sarts
(Modification de la Délibération n° 86 en date du 28
Novembre 2020).

11. Annulation de la délibération n° 58 en date du
30 Juin 2016 concernant la convention de partenariat
incluant la mise en œuvre d'une mesure compensatoire
entre, la Communauté d'Agglomération de la « PORTE
DU HAINAUT » (CAPH), la Commune d'ESCAUTPONT et
le Conservatoire d'Espaces Naturels du NORD-PAS-DE-
CALAIS

12. Le Conservatoire d'Espaces Naturels du NORD -
PAS DE CALAIS Projet d'extension du Parc d'Activités des
Bruilles à ESCAUTPONT - Mise en œuvre d'une séquence
« EVITER REDUIRE COMPENSER » (ERC) - Convention
de partenariat entre La Communauté d'Agglomération
de « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH), La Commune
d'ESCAUTPONT, Le Conservatoire d'Espaces Naturels
des Hauts de France

13. Modification des Règlements intérieurs Cantine et
Garderie Scolaire

RÉSULTATS DES ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES DU DIMANCHE 27 JUIN 2021

ELECTIONS DÉPARTEMENTALES

- Nombre d'Electeurs inscrits : 3 194
- Nombre de Votants : 863 (27.02 %)
- Bulletins et Enveloppes Nuls : 22 (2.55 %)
- Bulletins Blancs : 77 (8.92 %)
- Suffrages exprimés : 764 (88.53 %)

ONT OBTENU :

- M. Ali BENYAHIA - Mme Sylvia DUHAMEL :
348 voix (45.55%)
- M. Pierre-Michel BERNARD - Mme Michelle
GRÉAUME : 416 voix (54.45%)

ELECTIONS RÉGIONALES

- Nombre d'Electeurs inscrits : 3 194
- Nombre de Votants : 863 (27.02%)
- Bulletins et Enveloppes Nuls : 6 (0.70%)
- Bulletins Blancs : 17 (1.97%)
- Suffrages exprimés : 840 (97,33%)

ONT OBTENU :

- Une région qui vous protège avec Sébastien Chenu :
346 voix (41.19 %)
- Pour le climat, pour l'emploi avec Karima Delli. Union
de la gauche et des écologistes : 171 voix (20.36%)
- Se battre pour vous : 323 voix (38.45%)

PRÉSENTATION DU BUDGET 2021

Voté au printemps 2021, le budget primitif de la commune s'élève à **10 678 612,28 euros**.

À l'image du budget d'un ménage, celui d'une collectivité se compose de rentrées financières diverses et de dépenses, soit obligatoires, soit de confort. Il convient donc pour une famille comme pour une commune, de les identifier au mieux afin d'en assurer une saine gestion et anticiper les difficultés autant que faire se peut.

Une collectivité se doit d'adopter la même philosophie, faite de projets mais aussi de prudence. Ainsi le budget communal comprend deux sections, le fonctionnement et l'investissement, qui elles-mêmes se décomposent en dépenses et recettes. Obligation est faite aux communes de voter l'ensemble du budget à l'équilibre, c'est-à-dire de retrouver le même montant final en dépenses et en recettes.

Afin de mieux comprendre le budget communal, voici une comparaison avec le budget d'une famille :

	BUDGET COMMUNAL 	BUDGET FAMILIAL 
FONCTIONNEMENT	RECETTES Fiscalité locale, dotations de l'État, recettes des services ...	Revenus, salaires, allocations ...
	DÉPENSES Frais de personnel, participations, subventions versées, activités des services, remboursement des intérêts des emprunts ...	Impôts, loyers, assurances alimentation, habillement, emprunts ...
INVESTISSEMENT	RECETTES Autofinancement (épargne), subventions et dotations perçues, emprunt...	Économies (épargne), emprunt...
	DÉPENSES Travaux sur bâtiments ou voirie, acquisitions de matériel, d'immeubles et de terrains, remboursement du capital des emprunts ...	Construction, achat d'un logement, voiture, travaux, remboursement des emprunts ...

LE FONCTIONNEMENT

Pour 2021, l'ensemble des deux sections recettes/dépenses s'élève à **6 125 281,98 euros**.

Les recettes:

Elles se composent principalement des impôts et taxes (impôts directs, versements de la CAPH, compensations,...) et d'autre part des dotations de l'État et diverses participations.

Les dépenses:

Les principales dépenses servent notamment à couvrir l'ensemble des charges utiles au bon fonctionnement de la collectivité. On peut ainsi citer parmi elles les charges générales (chauffage, électricité, eau, éclairage public,...) à hauteur de **1 169 800 euros**, ainsi que les charges de personnel (rémunération, indemnités, cotisations diverses,...) pour un montant de **1 615 600 euros**.

L'INVESTISSEMENT

Pour 2021, l'ensemble des deux sections recettes/dépenses s'élève à **4 553 330,30 euros**.

Les recettes:

Elles sont destinées à soutenir l'investissement des communes pour la réalisation des projets locaux. Elles ont des origines diverses mais proviennent pour partie des subventions versées par l'État, la Région, le Département et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (par le biais de fonds de concours) ainsi que par le Fonds de compensation de la TVA (Remboursement partiel par l'État de la TVA payée par la Commune au titre de ses dépenses d'investissement, montant qui est remboursé dans les 2 ans), le recours à l'emprunt (Escautpont présente un faible ratio d'endettement pour le critère dette/population. Il se situe aux alentours de **129 euros par habitant** et par an). Par ailleurs, les recettes d'investissement sont abondées par un virement de la section de fonctionnement à hauteur de **2 706 784,52 euros**.

Les dépenses:

Les principaux projets d'investissements déjà réalisés pour certains, en démarrage ou qui seront réalisés pour l'année 2021 (montants estimés HT):

- Réfection complète de la rue Wagret avec effacement des réseaux, éclairage public : **1 120 000 euros**
- Travaux de réaménagement du parvis et du parking du groupe scolaire Brunehaut : **340 000 euros**
- Aménagement du plateau sportif : **50 000 euros**
- Remise en état de l'étang communal : **84 000 euros**
- Aménagements du Parc Municipal (en complément des Aires de jeux): **30 000 euros**

Certaines opérations se dérouleront en phases s'étalant sur plusieurs exercices budgétaires annuels.

Enfin, le mandat 2020-2026 étant résolument tourné vers le monde associatif, des projets sont en étude et concerneront ainsi :

- La rénovation/extension de la Salle des Sports
- La rénovation du Centre de Loisirs



FOCUS : les associations locales

Cette année encore, la Municipalité soutiendra le monde associatif, qu'il soit sportif ou culturel, qui démontre son dynamisme et fait rayonner notre commune au-delà des limites de son territoire.

Ainsi, des subventions pour un montant prévisionnel de **167 000 euros** leur seront consacrées. Un montant auquel il faudrait ajouter l'ensemble des charges diverses, supportées par la commune, qui ne sont pas anodines. Cela va des dépenses d'électricité, à celles de chauffage ainsi que la consommation d'eau. La mise à disposition régulière des services techniques est également à souligner.



A LA DECOUVERTE DE L'AIRE DE JEUX DANS NOTRE PARC MUNICIPAL

Après des mois de travail pour la mise en conformité et de restriction dus à la crise sanitaire, la Municipalité a le plaisir d'ouvrir au public l'aire de jeux du Parc Municipal Louis Delhaye.

Venez profiter d'équipements de qualité choisis par 73 % d'entre vous lors du sondage réalisé sur notre page Facebook en Juin 2019 : la Municipalité vous remercie encore chaleureusement. UN GRAND MERCI également au Département du Nord, cofinanceur à 50% du projet qui s'élève à 128 557 euros.

(Re)Découvrez ces 2 îlots de jeux adaptés aux tranches d'âges « 2-6 ans » et « 4-12 ans » où toboggans, spirales, filets et façades à escalader font et feront le plaisir de nos petits chérubins, en les sécurisant grâce au revêtement souple spécifique adapté.

Durant la période d'été (du 1er avril au 30 septembre) et afin de respecter le couvre-feu lié à la COVID-19, l'aire de jeux vous est accessible de 9h00 à 19h00 en semaine et de 10h00 à 18h30 le week-end.

Parce que l'on souhaite toutes et tous « LONGUE VIE » à cet espace ludique, il est indispensable de respecter à la lettre le règlement stipulé page 11.

Enfin, pour la sécurité de tous, veuillez respecter s'il vous plaît les gestes barrières liées à la COVID-19.

Chers enfants, Madame le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent un bon amusement et d'agréables moments de loisirs au sein de l'Aire de Jeux du Parc Municipal !!!



Aire de jeux réservée aux 2-6 ans



Aire de jeux réservée aux 4-12 ans

LA MUNICIPALITÉ REMERCIE
CHALEUREUSEMENT LE DÉPARTEMENT
DU NORD, COFINANCEUR À 50%



Retrouvez la vidéo de présentation de
l'aire de jeux sur notre groupe Facebook
ou à l'aide du QR-code ci-dessous :



REGLEMENT INTÉRIEUR DE L'AIRES DE JEUX

HORAIRES D'OUVERTURE

ÉTÉ DU 1^{er} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE
de 9h00 à 19h00
et de 10h00 à 19h00 le week-end

HIVER DU 1^{er} OCTOBRE AU 31 MARS
de 9h00 à 18h00
et de 10h00 à 18h00 le week-end

LES ENFANTS DOIVENT TOUJOURS ÊTRE
SOUS LA SURVEILLANCE D'UN ADULTE



**SOURIEZ !!!
VOUS ÊTES FILMÉS**

SITE SOUS VIDEO-SURVEILLANCE



IL EST INTERDIT



A L'EXCEPTION DES
CHIENS-GUIDES D'AVEUGLES

PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ARRÊTÉ MUNICIPAL





DU CÔTÉ DE LA HALTE-GARDERIE

EMBELLISSEMENT DU DORTOIR

Suite aux annonces gouvernementales, la Halte-Garderie Municipale «Le Jardin de Marguerite» a fermé ses portes du vendredi 2 avril 2021 au dimanche 25 avril 2021.

Le Personnel de la Halte-Garderie, avec l'aide des Services Techniques, a optimisé ce temps de fermeture à la réalisation de l'embellissement de l'entrée du dortoir, ainsi que les murs de celui-ci où escargots, étoiles, papillons, fées, hiboux ont fait leur apparition.



LES ATELIERS DE LA HALTE-GARDERIE

CRÉATION DE CARTES «PORTE-BONHEUR» A L'OCCASION DU 1ER MAI



CRÉATION DE CARTES A L'OCCASION DE LA FÊTE DES MERES



LES ENFANTS DE LA HALTE-GARDERIE A LA RENCONTRE DE NESTOR, CLOWN FIL DE FÉRISTE

Le mercredi 9 juin 2021, les enfants de la Halte-Garderie «le Jardin de Marguerite» ont eu le plaisir de rencontrer le clown fil-de-feriste Nestor !

Nestor parcourt le monde, dansant et sautant, s'émerveillant de tout et plus particulièrement des objets. Curieux, audacieux, parfois naïf et maladroit, mais toujours plein de courage, il construit son monde tel qu'il le rêve et le présente avec brio aux enfants de la Halte-Garderie.

Madame le Maire et le Conseil Municipal remercient Nestor pour sa venue et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour le financement de ce magnifique spectacle dans le cadre de la «Pause Artistique».



«PAUSE ARTISTIQUE» AU CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE

ATELIER «AUBERGE DU LOUP»

Dans le cadre de la pause artistique avec les Portes du Hainaut, un groupe de 12 enfants de l'ALSH des mercredis après-midi du Centre Socioculturel AGATE - ACSRV a participé à l'atelier «l'auberge du loup».

Après la lecture de 2 albums par la conteuse, les enfants ont imaginé un menu très particulier.

Au menu de la soupe de Chaperon Rouge, brochette de Petit Poucet... Les enfants sont repartis ravis avec un tablier, une toque et une cuillère en bois.



APRES-MIDI THEATRALE

Un atelier de 2h organisé par la Porte du Hainaut a été proposé le 05 Mai 2021 aux enfants du périscolaire des mercredis (ALSH) âgés de 8 à 10 ans. Durant l'après-midi les enfants ont travaillé sur les expressions orales et sur les émotions.



PLAN DEPARTEMENTAL « CANICULE » INFORMATION IMPORTANTE

Afin de permettre une intervention rapide en cas de déclenchement du « Plan d'Alerte et d'Urgence » par le Préfet, toutes les personnes :

- Agées de 65 ans et plus,
- Agées de 60 ans et plus, bénéficiant de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA),
- Agées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail,
- En situation de handicap ou malades, bénéficiant de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne, Prestation de Compensation du Handicap, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre,

RESIDANT A LEUR DOMICILE ET ISOLEES (D'UN POINT DE VUE RELATIONNEL OU GEOGRAPHIQUE),

Sont invitées à venir s'inscrire (ou leur représentant légal) au Centre Communal d'Action Sociale (03/27/28/51/73 ou 03/27/28/51/81 ou le standard : 03/27/28/51/70) sur le registre de la Commune (tenu confidentiel).

Si vous êtes dans l'incapacité de vous déplacer, vous pouvez faire la demande d'inscription au registre, par écrit, par l'intermédiaire d'une tierce personne ou solliciter les services du C.C.A.S qui se déplaceront à votre domicile.



INFORMATION IMPORTANTE

PLAN CANICULE



CANICULE, FORTES CHALEURS ADOPTER LES BONS REFLEXES



MOUILLER SON CORPS
ET SE VENTILER



DONNER ET PRENDRE
DES NOUVELLES
DE SES PROCHES



NE PAS BOIRE
D'ALCOOL

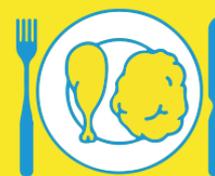


BOIRE
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU

EN CAS D'URGENCE,
APPELEZ LE 15



MAINTENIR SA MAISON
AU FRAIS : FERMER
LES VOIETS LE JOUR



MANGER EN QUANTITÉ
SUFFISANTE



ÉVITER LES EFFORTS
PHYSIQUES

PASS & GO : L'OFFRE MOBILITÉ POUR LES MOINS DE 25 ANS

Le Pass & Go vous permet de voyager de manière illimitée sur l'ensemble du réseau Transvilles (BUS, TRAM, TER et TAXIVAL). Le Pass & Go est valable du 1er septembre au 31 août de chaque année. Il est délivré après une inscription en ligne, une présentation de justificatifs et le paiement des frais de dossier annuels.

Dès le 1er juillet 2021, ouverture sur transvilles.com des inscriptions ou renouvellements Pass & Go pour la saison 2021-2022.

Cet abonnement gratuit, destiné à tous les jeunes de moins de 25 ans et résidant dans l'une des 82 communes du ressort territorial (dont Escautpont), est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.

Gagnez du temps pour obtenir votre abonnement !

Rendez-vous dès le 1er juillet sur transvilles.com et réglez en ligne les 20 euros de frais de dossier.

Vous rencontrez des difficultés, vous pouvez :

- Contacter Allô Transvilles au 03.27.14.52.52.
- Prendre un rendez-vous avec «J'ai rendez-vous !».
- Se rendre aux permanences prévues dans nos agences dès le 5 juillet, muni d'une photocopie de votre carte d'identité, justificatif de domicile et d'une photo d'identité. (les horaires sont disponibles sur le site depuis le 1er juillet)

«PANIERS SOLIDAIRES» UNE TROISIÈME DISTRIBUTION LE VENDREDI 23 AVRIL 2021

Dans ce contexte de crise sanitaire, sociale et économique lié à la COVID-19, le Département du Nord a organisé sa troisième édition de l'opération « Paniers Solidaires ».

Cette action de solidarité vise à soutenir tant les producteurs locaux frappés par la crise que les familles en difficulté en raison de celle-ci.

Le vendredi 23 avril 2021, ce sont 100 « paniers solidaires », composés de fruits et de légumes frais, de laitages, viandes bovines, et produits fermiers, qui ont été distribués Salle Jean Ferrat par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Commune, à des familles Escautpontoises fragilisées ainsi que des personnes isolées à titres divers.

Merci à l'ensemble des administrateurs du CCAS, Elus, Bénévoles et Personnels pour leur aide précieuse quant à l'organisation de ces journées de solidarité.



Les administrateurs du CCAS (Madame le Maire - Patricia DURIEUX - Pierre LEGRAND - Monique PASSET - Nathalie DELHAYE - Christiane LOTTE - Jean-Michel MAILLOT - Catherine ROLY)

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE : MISE EN PLACE DU PERMIS DE LOUER SUR LA PORTE DU HAINAUT

Dans l'objectif de lutter contre les situations de mal logement des locataires du parc privé (insalubrité, non décence...) et de poursuivre la dynamique d'amélioration du parc de logements privés de son territoire, La Porte du Hainaut a souhaité porter une stratégie d'intervention coordonnée et partenariale avec ses communes via la mise en place d'outils de lutte contre l'habitat indigne.

Ainsi, depuis le 1er janvier 2020, le « Permis de Louer » est mis en place sur certains périmètres de La Porte du Hainaut. Il s'adresse aux propriétaires bailleurs (qui louent leur bien) et vise à prévenir des désordres potentiels et lutter contre l'habitat indigne.

Depuis le 1er juin 2021, ces outils s'appliquent sur tout le territoire communal.



La Porte du Hainaut
Communauté d'Agglomération

Ce dispositif de « Permis de Louer » regroupe 3 outils pour la mise en location :

- **L'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) :** obligation pour le bailleur, avant la signature du bail, d'obtenir une autorisation de louer pour tout logement mis en location pour la première fois, ou remis en location à la suite d'un changement de locataire.
- **La Déclaration de Mise en Location (DML) :** obligation pour le bailleur de déclarer la mise en location de son bien (pour les zones non concernées par l'APML).

L'Autorisation Préalable de Diviser (APD) : obligation pour le bailleur souhaitant diviser un bien pour créer un ou plusieurs locaux d'habitation d'obtenir une autorisation de diviser avant la réalisation de travaux.

Pour savoir si votre logement est concerné par ces dispositifs, un lien utile : <https://geo.agglo-porteduhainaut.fr/logement>



Comment utiliser l'application ?

- 1) Attendre le chargement de la page
- 2) Cliquez sur l'icône loupe (en haut à droite)
- 3) Renseignez votre adresse dans la barre de recherche
- 4) Une fenêtre apparaît indiquant les dispositifs



POUR PLUS D'INFORMATIONS :

Rendez-vous sur le site : www.agglo-porteduhainaut.fr/le-quotidien/habitat-logement/habitat-indigne-permis-de-louer

Ou à l'aide du QR-code ci-contre :



CONCEPTION D'UN HÔTEL A INSECTES PAR LES SERVICES TECHNIQUES DE LA VILLE

Dans le cadre des actions menées par la Commune pour sensibiliser au respect de l'environnement, les Services Techniques de la Ville ont conçu un hôtel à insectes au sein du Parc Municipal Louis Delhayé.

Qu'est-ce qu'un hôtel à insectes et quel est son intérêt ?

Un hôtel à insectes regroupe plusieurs «chambres», des abris spécifiques en fonction des différents types d'insectes.

Structure en bois leur servant de nourriture et d'hébergement, cet «hôtel» permet donc d'attirer et de protéger certains insectes, car ils sont, bien souvent, très utiles pour les jardins et parcs.

En effet, certains de ces insectes dits «auxiliaires» aident vos plantes à lutter contre les parasites ce qui vous évite d'utiliser des produits chimiques. C'est ce que l'on appelle la lutte biologique. Ils assurent aussi le rôle de pollinisateur.



EXEMPLES D'HÔTELS A INSECTES AU SEIN DE LA COMMUNE



Jardins partagés de l'Association CHEN (Culture Hainaut Eco-Nature)



Jardin Pédagogique de la Médiathèque-Ludothèque - Espace Nadine Joly

Opération Ville Propre

SAMEDI 25 SEPTEMBRE 2021

ACCUEIL PAR VOS ELUS DES 9H00

POINTS D'ACCUEIL

- Place Tabary
- Place Salengro
- Parking Centre Socioculturel
- Place du Collège
- Rue du Pont (face à ESPOIR)
- Thiers (rue. Chabaud Latour)

Des gants, gilets de sécurité, pinces... seront distribués sur place.

Une Ville propre, c'est l'affaire de tous !

CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE AVANCEMENT DU PROJET «DES JARDINS PÉDAGOGIQUES PARTAGÉS»

Une étape supplémentaire dans le projet «des jardins pédagogiques partagés». Les jeunes et usagers du Centre Socioculturel AGATE - ACSRV ont terminé de nettoyer le terrain, pour pouvoir donner un coup de râteau, semer et passer le rouleau.

La pelouse a montré le bout de son nez, suivi des carrés potagers avec les conseils de l'association CHEN.

Un grand merci aux jeunes et aux usagers bénévoles présents sur ce projet nature.



MOINS DE BRUIT POUR MIEUX S'ENTENDRE

Une « nuisance sonore » est, par définition, un bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage par sa durée, sa répétition ou son intensité. Une nuisance sonore peut également être nocive pour la santé. Causée par exemple par les tapages ou les cris répétitifs d'un animal, elle peut être constatée et sanctionnée, de jour comme de nuit, par la police nationale.

Pour mieux vivre ensemble, les bruits gênants tels que les travaux de bricolage ou de jardinage (tondeuse, motoculteur, perceuse, tronçonneuse...) ne peuvent être effectués que:

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 18h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

La manipulation des pétards est extrêmement dangereuse et ne doit en aucun cas faire l'objet de jeux. Chaque année, de nombreux accidents sont à déplorer, occasionnant des (auto)traumatismes graves, voire très graves (brûlures, blessures aux yeux, aux mains...).

Pour cela, les pétards, tirs de fusées et autres pièces d'artifices sont interdits sur la voie et lieux publics ou accessibles au public. Cette interdiction est également valable les 13 et 14 juillet à l'occasion de la Fête nationale, pour la tranquillité de tous.

Des dérogations individuelles ou collectives pourront être accordées lors de circonstances particulières ou exceptionnelles telles que manifestations commerciales, sportives ou musicales, fêtes ou réjouissances, ou par l'exercice de certaines professions.

Les demandes de dérogations doivent être réceptionnées par le Maire au moins 15 jours avant les manifestations.

Je suis un professionnel et j'utilise des outils ou des appareils susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage: je dois interrompre ces travaux entre 20 heures et 8 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente. Des dérogations exceptionnelles peuvent être accordées par le Maire.

Les livraisons de marchandises sont interdites entre 22 heures et 6 heures.

Les propriétaires, directeurs ou gérants d'établissements ouverts au public, tels que cafés, bars, restaurants, salles de réception, zones d'évolution d'engins mécaniques, et tout autre lieu similaire, doivent prendre toutes les mesures utiles pour que les bruits et la musique émanant de ces locaux ou de leur terrasse, ne soient à aucun moment gênants pour les riverains.



LES RAPPELS NÉCESSAIRES A LA BONNE TENUE DE NOS TROTTOIRS

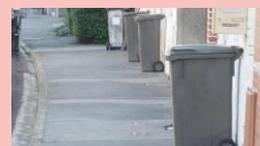
NETTOYAGE DU TROTTOIR DEVANT SON HABITATION



Je balaie le trottoir devant ma porte et je le sécurise en cas de neige et de verglas. J'entretiens ma façade et mon pas de porte en enlevant les mauvaises herbes.

ENTRÉE ET SORTIE DES POUBELLES

Je sors mes poubelles et bacs le plus tard possible, la veille de collecte et je les rentre le jour même.



STOP AUX STATIONNEMENTS ABUSIFS DANS NOTRE COMMUNE!!!

Depuis plusieurs semaines, il est constaté dans notre commune de nombreuses incivilités liées au stationnement de véhicules :

• L'arrêt ou stationnement sur les voies de bus

l'arrêt ou le stationnement sur l'aire réservée au bus face à l'école maternelle du Centre est strictement interdit. D'après l'article R417-11 du Code de la route, celui-ci est sanctionné par une contravention de 4e classe qui prend la forme d'une amende forfaitaire de 135 euros,



COURAGE !! A QUELQUES METRES PRES, VOUS "GAGNEZ" 135 EUROS



• Le stationnement sur les parties engazonnées de nos espaces publics :

En plus d'être interdit, celui-ci dégrade la qualité de nos espaces verts entretenus tout au long de l'année. Selon la gravité de l'infraction aux règles de stationnement (stationnement gênant, très gênant ou dangereux ...), vous devrez régler une amende forfaitaire stationnement de 35 euros ou de 135 euros.



LE STATIONNEMENT GÊNANT MET LA SÉCURITÉ DES AUTRES EN DANGER !

STATIONNEMENT INTERDIT SUR LES TROTTOIRS



AMENDE



DE 35 A 135 €

• Le stationnement sur trottoir :

un véhicule stationné sur un trottoir oblige les passants à poursuivre leur chemin sur la chaussée, au risque d'être « fauché » par une voiture. Selon la gravité de l'infraction aux règles de stationnement (stationnement gênant, très gênant ou dangereux ...), vous devrez régler une amende forfaitaire de 35 euros ou de 135 euros.



LE STATIONNEMENT SUR LES PARTIES ENGAZONNÉES DÉGRADENT NOTRE ENVIRONNEMENT !

STATIONNEMENT INTERDIT SUR LES PARTIES ENGAZONNÉES



AMENDE



DE 35 A 135 €



"L'ARRÊT MINUTE" DOIT ÊTRE ACCESSIBLE A TOUT LE MONDE, A N'IMPORTE QUEL MOMENT

STATIONNEMENT LIMITÉ A 10 MINUTES



AMENDE DE 135 €

• Le stationnement abusif sur les «arrêts minutes» :

D'une durée approximative de 10 minutes, il est interdit de stationner à long terme sur ces zones face à nos commerces.

POUR NOTRE SÉCURITÉ, CELLE DE NOS ENFANTS, NOS SÉNIORS ET L'ENSEMBLE DES ESCAUTPONTOIS, AGISSONS AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD !!!

PROTOXYDE D'AZOTE : DU RIRE AU DRAME... PROTÉGEONS NOS ENFANTS DES GAZ DITS « HILARANTS »

Face à une recrudescence de consommation récréative de protoxyde d'azote constatée sur la commune depuis plusieurs mois, notamment aux abords du Parc Municipal, de la Médiathèque, ou encore autour du collège où des dizaines de cartouches vides sont régulièrement ramassées par les services municipaux, la Ville a pris un arrêté interdisant la détention et le détournement d'usage de ce produit pour tous les mineurs.

QU'EST-CE QUE LE PROTOXYDE D'AZOTE ?

Le protoxyde d'azote, aussi connu sous le nom de gaz hilarant, est un gaz d'usage courant stocké dans des cartouches pour siphon à chantilly, des aérosols d'air sec ou des bonbonnes utilisées en médecine et dans l'industrie.

QUELS SONT SES USAGES DÉTOURNÉS ?

Le Protoxyde d'azote est inhalé. Le plus souvent, le gaz est transféré dans un ballon de baudruche puis aspiré par la bouche. L'effet recherché est comparable à une ivresse de 2 à 3 minutes. Le protoxyde d'azote modifie la voix et cause souvent des fous rires incontrôlables.

QUELS RISQUES ?

Chaque prise entraîne des risques : brûlures par le froid, manque d'oxygène, troubles de la respiration et de la déglutition, perte de connaissance...



Sa consommation chronique cause de graves troubles neurologiques. Le surdosage peut conduire à la mort par détresse respiratoire.

LA MUNICIPALITÉ AGIT EN CONSÉQUENCE

La Municipalité a décidé d'agir à son échelle, en prenant un arrêté municipal afin de lutter contre ces mauvaises pratiques.

Ainsi à Escautpont, la vente aux mineurs de protoxyde d'azote, son utilisation à des fins récréatives sur l'espace public, l'abandon et le dépôt des cartouches sur la voie publique sont désormais interdits par un arrêté municipal qui a pris effet le 22 avril 2021.



CE QUE DIT LA LOI.

Le Parlement, a adopté définitivement le mardi 25 mai dernier un texte visant à lutter contre l'usage détourné, en particulier chez les jeunes, du protoxyde d'azote.

Cette nouvelle loi prévoit :

- la pénalisation de la «provocation d'un mineur à faire un usage détourné d'un produit de consommation courante pour en obtenir des effets psychoactifs»,
- l'interdiction de la délivrance aux mineurs, ainsi qu'aux majeurs dans les débits de boissons et de tabac,
- l'obligation d'étiquetage indiquant la dangerosité du produit et le renforcement de la prévention des addictions à l'école,
- l'interdiction de vente d'ustensiles servant spécifiquement à l'usage récréatif du protoxyde d'azote a été étendue aux majeurs dans les débits de boissons à consommer sur place et les débits de boissons temporaires,
- la fixation par arrêté conjoint des ministres chargés de l'économie et de la santé d'une quantité maximum de ventes aux particuliers



photo non contractuelle

REQUALIFICATION DE LA RUE A.WAGRET

Comme annoncé dans la profession de foi de mars 2020, la Municipalité réaménage et embellit la rue Adolphe Wagret. Le bureau d'études URBA FOLIA accompagne la réflexion, la requalification, le suivi des travaux ainsi que les études complémentaires (rue Emile Tabary pour la circulation, aménagement de la Place Roger Salengro).

Dans un premier temps, il s'agit de mettre en conformité l'ensemble des réseaux avec le concours des entités concernées :

- NOREADE pour les réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales,
- SEV pour le réseau d'eau potable, et les bornes incendie
- GAZ DE FRANCE pour le réseau gaz,
- le SIDEGAV pour l'effacement du réseau basse tension.
- Et enfin la Commune pour l'effacement des réseaux qui dépendent de sa compétence (éclairage public, téléphonie et fibre).

Ce projet prévoit une réfection complète de la chaussée et des trottoirs, des zones de stationnement. Les voies de circulation seront réduites pour limiter la vitesse des véhicules et les trottoirs seront élargis pour améliorer le confort des piétons, intégrant un volet paysager.

Ce sont pas moins de 1 200 000 euros qui vont être consacrés à ce véritable lifting tant attendu de la rue Adolphe Wagret.

Madame le Maire et ses Elus remercient vivement les riverains pour leur patience et leur compréhension.

La configuration de cette voirie, d'une longueur de 850 mètres, nous oblige à travailler par tronçons, provoquant une durée de chantier importante que nous ne pouvons malheureusement éviter.

Une réunion publique avait été envisagée avant le démarrage des travaux pour présenter le projet. Covid oblige, la Municipalité, a présenté individuellement aux riverains qui le souhaitent, sur rendez-vous, les premières esquisses d'aménagement. Monsieur Patrick LATOUCHE, Adjoint au Maire chargé des Travaux et Monsieur Didier MARMIGNON, Conseiller Municipal, suivent ce chantier au quotidien. N'hésitez pas à les solliciter au 03 27 28 51 70.

En septembre, si les conditions sanitaires le permettent, nous espérons organiser une réunion publique pour présenter plus en détail le projet.



photo non contractuelle



photo non contractuelle

LE 1ER MAI : LES MÉDAILLES DU TRAVAIL SONT À L'HONNEUR



Chaque 1er Mai, la Municipalité a le plaisir d'inviter, à l'Hôtel de Ville, les Escautpontoises et Escautpontois qui fêtent leurs 20,30, 35 et 40 années de service.

Malheureusement, les restrictions liées à la crise sanitaire ne nous permettent pas d'organiser la Cérémonie des Médailleurs du Travail dans les conditions habituelles. Cependant, Madame le Maire et ses Élus ont souhaité mettre à l'honneur les médaillés du travail.

En effet, en respectant bien entendu les gestes barrières, les Élus se sont rendus au domicile de chacun afin de leur remettre des cadeaux, et les féliciter pour leurs nombreuses années de travail.

LES MÉDAILLÉS :

Médailleurs d'Argent (20 ans de Service)

- Dalila ANDRÉ
- Jean-Philippe CAUET
- Romuald CHANTREL
- Sylvie HARMAND
- Paolo SERRA

Médailleurs de Vermeil (30 ans de Service)

- Patrice DEHENNE
- Christelle FOUREZ

Médailleurs d'Or (35 ans de service)

- Claude DENIS
- Bernard KRUGER
- Jean-René RICHARD

Médaille Grande Médaille d'Or (40 ans de service)

- Henri CANDELLIER





CONCOURS «ITINÉRAIRE ARTISTIQUE» DU SALON DES ARTS

A l'occasion de la 32ème édition du Salon des Arts, un grand jeu-concours «itinéraire artistique» a été organisé par l'Office Municipal de la Culture, des Loisirs et des Fêtes.

L'objectif : retrouver le nom de l'auteur associé à chaque numéro d'œuvre.

Le 4 juin, en présence des Elus et des artistes, l'OMCLF a récompensé l'ensemble des participants qui ont réussi avec brio à trouver l'ensemble des œuvres.

Encore félicitations à eux !



NOS ESCAUTPONTOIS ONT DU TALENT

BENJAMIN MORTELETTE, UN ARTISTE D'AVENIR

C'est au travers d'une belle rencontre que Monsieur LOSQ, Responsable de l'agence ALLIANZ à ONNAING, avec la complicité des parents de Benjamin MORTELETTE, a inauguré le vendredi 18 juin 2021 le premier vernissage d'exposition de ses œuvres.

Pour l'occasion, l'Agence s'est vue transformer en galerie d'art ! Parmi la cinquantaine d'invités, Madame le Maire et Monsieur Xavier JOUANIN, Maire de la Commune d'Onnaing, Madame Michelle GREAUME, Sénatrice, ont pu admirer ses peintures. Benjamin peint pour le plaisir et se laisse guider par ses émotions comme en témoignent ses œuvres !

Benjamin, âgé de 36 ans, adepte des ARTS MARTIAUX (ceinture noire de KARATE !!!) était entouré également de son senseï et ses collègues sportifs.

Nous espérons que son talent pourra être apprécié de tous lors de notre prochain salon des arts !



AIMERIC CLAIRSIN, JEUNE ARTISTE ESCAUTPONTOIS «OFFRE» NOTRE HÔTEL DE VILLE A MADAME LE MAIRE

Le samedi 5 juin, Madame le Maire et Catherine Roly, Adjointe au Maire chargée de l'enseignement, ont accueilli Aimeric CLAIRSIN, dessinateur de talent, depuis peu Ecautpontois.

Ce jeune artiste prometteur a offert à Madame le Maire, l'œuvre qu'il a présentée au Concours d'entrée de l'École des Beaux Arts de Paris : notre Hôtel de Ville.

La Municipalité et plus largement la Commune d'Escautpont remercient très vivement et chaleureusement, Aimeric pour son travail remarquable. Si vous souhaitez découvrir l'ensemble de ses œuvres, n'hésitez pas à visiter sa page Facebook.

Encore un grand bravo à Aimeric !!



CARTON PLEIN POUR LE MARCHÉ CHAMPÊTRE ET LA FÊTE DE LA MUSIQUE



Le public, venu en nombre, était au rendez-vous de la quatrième édition de la Fête Champêtre.



Près d'une quinzaine d'artisans ont proposé des produits variés et de qualité.



Arts en plein air



«La Ferme de Gaëtan»



Jeux gonflables et pêche aux canards ont ravi les enfants



Stand créations artistiques avec la Médiathèque-Ludothèque

LE GROUPE THE CHILIS A ANIMÉ LE PARC MUNICIPAL



The CHILIS nous ont fait le plaisir de chanter en espagnol, en anglais, en portugais, en français tout en faisant quelques détours vers les musiques traditionnelles celtiques, latino-américaines et françaises. Un voyage musical de très grande qualité.



L'ACTU' DE LA MÉDIATHEQUE-LUDO THEQUE

f Retrouvez l'actualité et le programme de la Médiathèque-Ludothèque Communautaire Espace Nadine Joly sur Facebook : www.facebook.com/MediathequeEscautpont

UN ARBRE MAGIQUE ET RARE A LA MEDIATHEQUE

Dans le cadre du Printemps des Poètes 2021, la médiathèque a vu fleurir un magnifique arbre à souhaits.

Adultes comme enfants y ont déposé, sous forme de petits papiers colorés, leurs poèmes et souhaits en espérant que ces derniers se verront exaucés dans les meilleurs délais.



EXPOSITION DES ELEVES DU COLLEGE JEAN ZAY



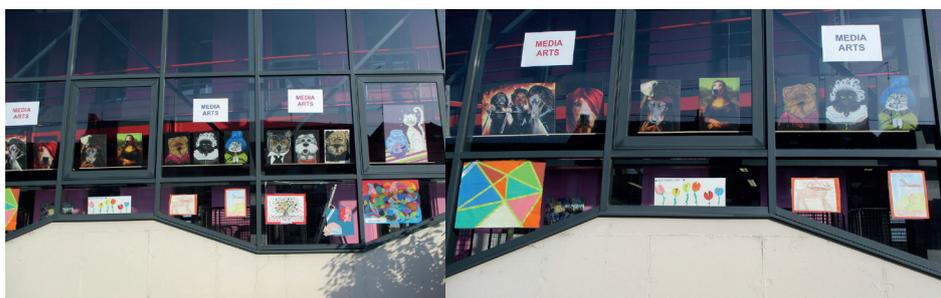
C'est avec plaisir que la médiathèque a accueilli tout le mois de juin, l'exposition « Carnets de Voyage Immobille et Trophées Bidons » réalisée par les classes de 5ème Gallimard et 5ème Flammarion du Collège Jean Zay, sous la houlette de leurs professeurs.

Nos jeunes artistes nous ont offert de véritables tranches de vie où se mêlent l'humour et l'émotion. Un grand merci aux élèves ainsi qu'à leurs professeurs, Mesdames Verlynde et Suchanecki sans oublier Monsieur Lasvergnas. Merci également à Monsieur Fossaert, Principal du collège Jean Zay et Madame Leroy, Principale adjointe.

MEDIA ARTS

A l'occasion du 32ème Salon des Arts de notre commune (du 29 mars au 24 avril) visible dans nos rues et au travers d'un catalogue en ligne, l'équipe de la Médiathèque a transformé ses locaux en une galerie d'art d'artistes en herbe Escautpontois.

Crayons de couleur, gouaches, pastels, fusains, photographies... Des dizaines de toiles et dessins ont été exposés sur la façade de la médiathèque.



TU AS 18 ANS ! AVEC LE PASS CULTURE, PROFITE DE 300 € POUR DÉCOUVRIR LA CULTURE AUTOUR DE CHEZ TOI

QU'EST-CE QUE LE PASS CULTURE ?

Le «pass Culture» est une mission de service public portée par le Ministère de la Culture. Ce dispositif te permet d'avoir accès l'année de tes 18 ans à une application sur laquelle tu disposes de 300 euros pendant 24 mois pour découvrir et réserver selon tes envies les propositions culturelles de proximité et offres numériques (livres, concerts, théâtres, musées, cours de musique, abonnements numériques, etc.).

COMMENT CA MARCHE ?

1) JE TÉLÉCHARGE L'APPLICATION

Télécharge l'application et découvre toutes les offres culturelles à portée de main.

2) JE M'INSCRIS

Tu as 18 ans et tu vis en France Métropolitaine ou d'Outre-Mer ? Fonce !

3) JE RÉSERVE

Tu réserves les activités ou biens culturels directement sur l'application grâce à tes 300 euros.

LIENS DE TÉLÉCHARGEMENT DE L'APPLICATION :

GOOGLE PLAY
(Android)

APP STORE
(Apple)



POUR EN SAVOIR +

pass.culture.fr

[www.service-public.fr/
particuliers/actualites/A14915](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14915)

pass Culture

**vis tes 18 ans
intensément**

pass Culture

**l'appli des jeunes
de 18 ans**

**un crédit de
500 €**

**des milliers
d'offres culturelles**

PROCHAINEMENT A ESCAUTPONT !!!

**BOURSE
AUX JOUETS
VETEMENTS
ET PUERICULTURE**

**DIMANCHE 3 OCTOBRE 2021
SALLE DES SPORTS G.DRAUX**

**INFORMATIONS ET INSCRIPTIONS PROCHAINEMENT
SUR LE GROUPE FACEBOOK DE LA VILLE**

Partez à la découverte d'un spectacle d'exception !!!

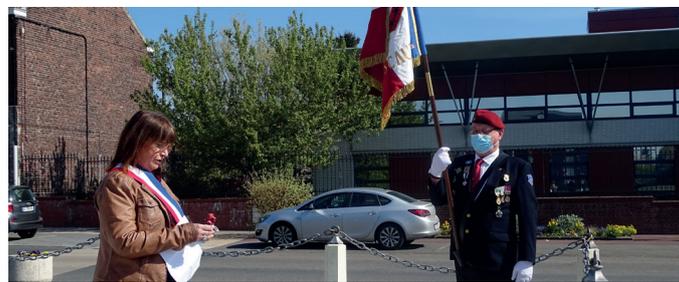
CHOEUR DES MINEURS POLONAIS DE DOUAI

JEUDI 11 NOVEMBRE 2021 - SALLE J.FERRAT

Plus d'informations prochainement sur la page Facebook de la Ville



JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION - 25 AVRIL 2021



COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



LA VILLE D'ESCAUTPONT A RENDU HOMMAGE A ERIC MASSON ET STEPHANIE MONTERMÉ

Le Mardi 11 mai à 17H15, Madame le Maire, plusieurs Membres du Conseil Municipal et le Personnel Communal ont rendu hommage à Eric Masson, Brigadier de Police abattu à Avignon le Mercredi 5 Mai.

Précédemment, le vendredi 30 avril, Madame le Maire, le Conseil Municipal et le Personnel Communal ont eu une pensée particulière et profonde pour Stéphanie Monfermé, fonctionnaire de police de 49 ans, assassinée le 23 avril au sein du commissariat de Rambouillet

Nous tenons de nouveau à nous associer à la douleur des familles.



NOS JOIES, NOS PEINES



BIENVENUE A NOS NOUVEAUX ESCAUTPONTOIS(ES)

CONGIU Suzanne
DUVAL LEONHARDT Noham
HAEMERS Louise
IDJOU Zakaria
MOREAU Soann

OBERT QUATANNENS Océane
OUADAH Amir
PONTARD Clara
RUCIAN Haiyana
SENS BRACQ Corentin



ILS SE SONT UNIS

BLAZEJEWski Kévin et MARCUS Marjorie
DÉTRIER Vanessa et LEMAY Morgane
EL YATTIOUI Bilal et NAIM Malika

IDJOU Yacine et QUEVAL Camille
STEVENS Kaëlig et MANGENOT Amélie



TOUTES NOS CONDOLÉANCES AUX FAMILLES EPROUVÉES

BAUDRÉ Joëlle veuve LEVECQUE
68 ans

GUÉRIT Rose veuve MERCHET
101 ans

DELHAYE Claudette veuve COUPÉ
85 ans

HORENS Florentine épouse WUILLAUME
83 ans

DEREGNAUCOURT Raphaëlla
71 ans

LO PRESTI Catherine
60 ans

DHESSE Francine
71 ans

PEKACKI Hélène veuve HANNEDOUCHE
89 ans

DUPONT Thérèse veuve POTIER
89 ans

PRUVOST Marie-Thérèse épouse
LEQUINT 76 ans



L'AFCE, FUTURE « ECOLE DE FOOTBALL FEMININ ESPOIR », FORME SES JEUNES JOEUSES AU SEIN DE NOTRE STADE MUNICIPAL LÉO LAGRANGE FRAÎCHEMENT RÉNOVÉ

En novembre 2020, l'AFC Escautpont (Association Football Club Escautpontois) a candidaté au label « ECOLE DE FOOTBALL FEMININ » décerné par la Fédération Française de Football.

Le samedi 22 mai 2021, le District Escaut de Football a déclaré éligible l'AFCE en qualité « D'ECOLE DE FOOTBALL FEMININ ESPOIR ».

Ainsi, le district Escaut présentera le dossier à la Ligue des Hauts de France de Football, avant l'étape finale à la Fédération Française de Football.

Madame le Maire et le Conseil Municipal félicitent les dirigeants de l'AFCE pour cette première étape, fruit du travail réalisé depuis de nombreuses années au sein du club et du stade de Football, fraîchement rénové, qui dispose d'un terrain en herbe, mais aussi d'un terrain synthétique.



En effet, la Municipalité a fait procéder ces derniers mois à la mise aux normes et à la réhabilitation des différents équipements et installations du Stade de Football Municipal Léo Lagrange, avec notamment :

- l'agrandissement du terrain enherbé
- la pose d'une nouvelle main courante
- le remplacement des parties de gazon endommagées
- la création d'un parking dans l'enceinte du stade
- la création d'une liaison vestiaires - terrain
- le remplacement des équipements (buts, pare ballons)
- le remplacement et déplacement des bancs de touches officiels et joueurs

Ces travaux, d'un montant total de 143 824 euros HT, n'auraient pu être réalisés sans le soutien financier du Département du Nord, cofinanceur à 50 % du projet.

Cette « future école de Football Féminin Espoir » peut donc maintenant se développer dans des conditions optimales et espérer obtenir à l'avenir le label « Ecole de Football Féminin ».

Encore toutes nos félicitations à l'AFCE !!!

L'Association de Généalogie Escoutpontoise (A.G.H.E) organise son

Salon de Généalogie

LA MINE, LES MINEURS ET LA GÉNÉALOGIE

SAMEDI 9 OCTOBRE 2021 DE 9H À 17H

Escoutpont - Salle Jean Ferrat

Participation des Archives Départementales du Nord, de nombreuses associations de la région des Hauts-de-France et de Belgique.

Pour tout renseignement, contacter :

M. Pierre VANDREPOTTE
07.86.17.32.86



ENTRÉE
GRATUITE

Petite restauration
sur place

En partenariat avec
ville escoutpont



UNE ACTIVITÉ THÉÂTRE AU SEIN DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DU HAINAUT

L'association Sportive et Culturelle du Hainaut propose une nouvelle activité Théâtre !

Session d'ouverture et d'essai le mercredi 22 Septembre 2021 salle Jean Ferrat
Groupe enfants (6 à 11 ans) : de 15h à 17h
Groupe adultes (12 ans et +) : de 18h à 20h

Répétition des troupes tous les mercredis avec Mathilde.

inscriptions le 22 Septembre (nombre de place limitée)

Tarif : 40 euros/an - 30 euros pour les adhérents de l'ASCH

Plus d'informations par email sur asso.sc.hainaut@gmail.com
Ou sur la page Facebook de l'Association : facebook.com/ASCHainaut/

«PASS SPORT» : UNE AIDE POUR LA RENTREE SPORTIVE DE NOMBREUX JEUNES DE 6 A 18 ANS

LE PASS SPORT

Qu'est-ce que le «Pass'Sport» ?

C'est une allocation de rentrée sportive. D'un montant de 50 euros, cette aide de l'État est destinée aux enfants de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021. Elle leur permettra de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès septembre 2021 durant toute l'année scolaire 2021-2022.

Pour les jeunes, c'est une opportunité de :

- rejoindre un club
- retrouver des camarades
- pratiquer son sport favori ou l'essayer

Pour les familles, c'est :

- un soutien socio-éducatif
- une activité et un cadre structurants pour leur enfant

À qui s'adresse le «Pass'Sport» ?

Le Pass'Sport s'adresse aux allocataires de l'Allocation de Rentrée Scolaire 2021 (ARS), et aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Au total, 5,4 millions d'enfants seront éligibles au Pass'Sport.

Comment cela fonctionne ?

Les familles éligibles seront notifiées de cette aide par un courrier dans la 2ème moitié du mois d'août. Elles devront présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix et volontaires du réseau Pass'Sport lors de l'adhésion de leur enfant et se verront retrancher 50 euros à l'inscription.

Ce montant couvre tout ou partie du coût d'inscription dans un club, c'est-à-dire à la fois la partie «licence» reversée à la fédération, ainsi que la partie «cotisation» qui revient au club. Elle sera donc versée non pas aux familles mais directement aux clubs.

Cette aide sera cumulable avec les dispositifs similaires mis en place par de nombreuses collectivités et les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

Comment cela fonctionne ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :

dans les associations sportives affiliées aux fédérations sportives délégataires
dans les quartiers prioritaires de la ville, auprès de toutes les associations sportives agréées qu'elles soient affiliées ou non à une fédération sportive
dans le réseau des maisons sport-santé reconnues par les Ministères de la Santé et des Sports
Toutes les associations partenaires devront être volontaires, proposer une découverte gratuite de leur activité avant de confirmer la prise de licence.

Les associations sportives partenaires du dispositif Pass'Sport seront identifiées sur une carte interactive disponible sur le site www.sports.gouv.fr.

UNE CALCULATRICE POUR CHAQUE ELEVE DE NO CLASSES DE CM2

Comme il est de coutume à chaque fin d'année scolaire et afin d'accompagner nos enfants des classes de CM2 dans la préparation de leur prochaine rentrée au Collège, une calculatrice leur a été offerte par la Municipalité.

Madame le Maire et le Conseil Municipal espèrent que ce cadeau favorisera la réussite de chacun et souhaitent à tous les élèves de bonnes vacances.



CRÉATION EN COURS DU PARKING DU GROUPE SCOLAIRE BRUNEHAUT



Ce parking, situé à l'arrière du Foyer des Jeunes, pourra accueillir, courant septembre, 24 véhicules dont 2 places destinées aux personnes en situation de handicap.



Madame le Maire,

Madame Catherine ROLY, Adjointe au Maire chargée de l'Enseignement,

et le Conseil Municipal

félicitent chaleureusement l'ensemble des lauréats de notre Commune

et souhaitent une bonne continuation pour la suite de leurs études.

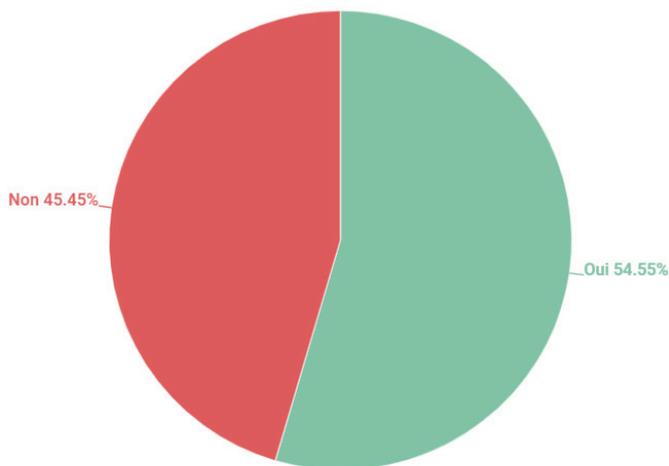
RESULTATS DU SONDAGE

«MAGAZINE MUNICIPAL, VOTRE AVIS NOUS INTERESSE»

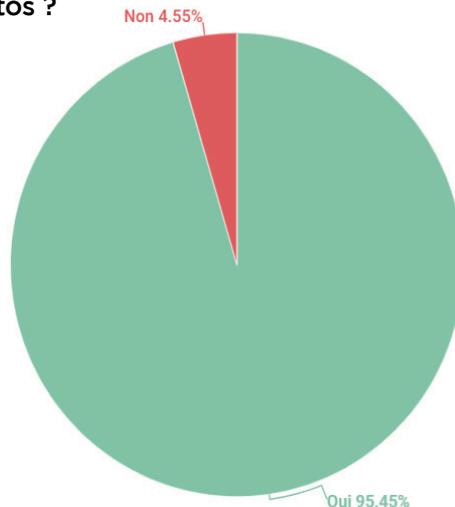
Dans le but de faire évoluer le magazine de la Ville et afin qu'il réponde, autant que faire se peut, au mieux à vos besoins, nous vous avons proposé lors de l'édition précédente de participer à une enquête de lectorat pour connaître vos habitudes de lecture et vos attentes.

Voici les résultats :

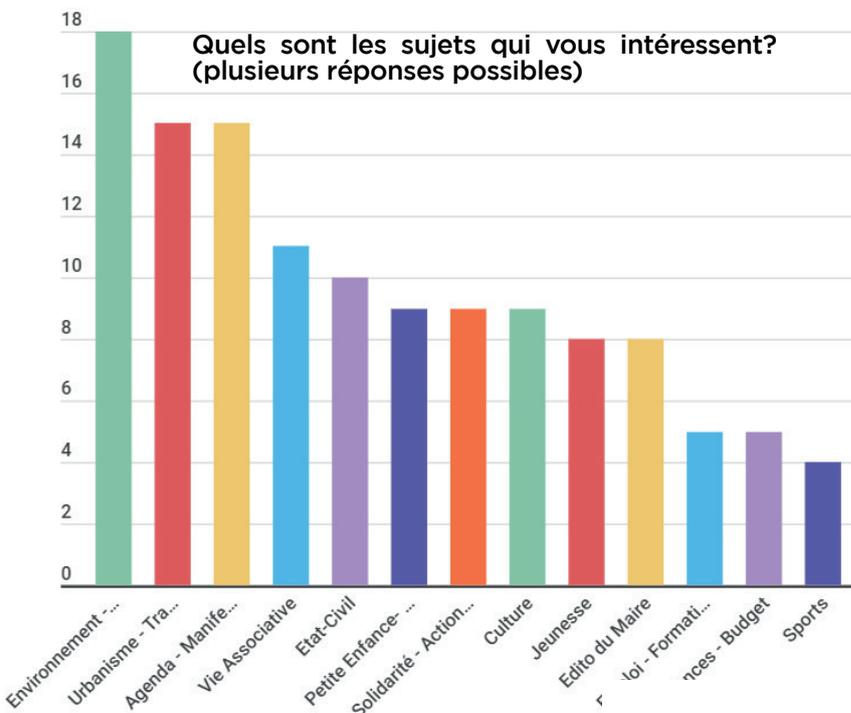
Conservez-vous le magazine Municipal?



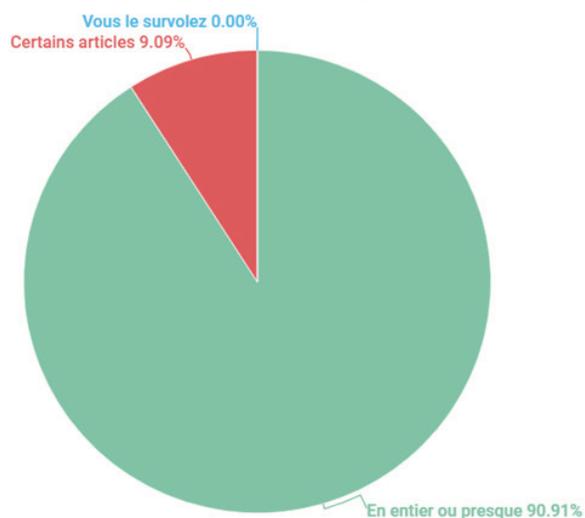
Que pensez-vous de la proportion des textes et des photos ?



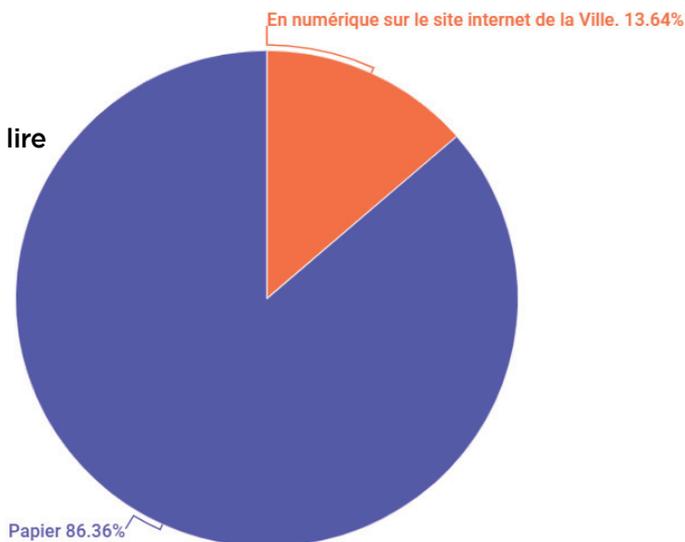
Quels sont les sujets qui vous intéressent? (plusieurs réponses possibles)



Comment lisez-vous le magazine?



Sous quel support préférez-vous lire le magazine?



SOLIDARITÉ NUMÉRIQUE - DES TUTORIELS POUR APPRENDRE L'UTILISATION DES OUTILS NUMÉRIQUES

Les mesures de confinement mises en place pour lutter contre le COVID-19 accentuent la fracture numérique. De nombreux Français peinent à réaliser leurs démarches en ligne. La plateforme Solidarite-numerique.fr a été lancée pour aider les personnes en difficulté face aux outils numériques.

Cette plateforme contient plusieurs rubriques pratiques :

- s'initier à Internet et aux outils informatiques (utiliser une boîte mail, apprendre à utiliser une application mobile...);
- réaliser ses démarches administratives en ligne (remplir son attestation de déplacement, actualiser sa situation sur Pôle emploi, déclarer ses ressources à la CAF...);
- travailler depuis chez soi (utiliser Google Agenda et Google Drive, communiquer par visioconférence...);
- communiquer avec ses proches (appeler sur Skype, communiquer grâce à une application mobile...);
- faire l'école à la maison (trouver des ressources éducatives en ligne ou des activités amusantes pour les enfants...);
- consulter un médecin à distance;
- faire ses courses sur Internet (sites utiles de drive, de vente directe à la ferme...);
- trouver des informations vérifiées (sites officiels, outils de fact-checking...).



Plus d'informations sur le site internet <https://www.solidarite-numerique.fr/> ou par téléphone au 01 70 772 372 (appel non surtaxé)

JEUX

SUDOKU

	9					7	2	
		3		9		6	1	
4	8	7						
			5		2			1
		4				8		
9			1		8			
					6	1		2
	8	1		2		3		
	4	2					6	

<http://www.e-sudoku.fr> n° 214775 - Niveau Moyen

		4	8		1		5	
				6		7		4
	7						2	
	5	7						9
8								2
9	1						4	5
			6					8
7	8		9		4			
			5		6		1	3

<http://www.e-sudoku.fr> n° 226402 - Niveau Moyen

Jouez sur votre mobile ces grilles de sudoku et retrouvez leur solutions en flashant les codes ci-dessous :



			3	4			5	
		2	9					
6		7		8				9
			8			4		
7	8			6			2	3
		9			3			
3				9		1		5
					1	6		
	5			7	8			

<http://www.e-sudoku.fr> n° 31211 - Niveau Difficile

9		6		3				
		2			8			
5	1		6					4
			8		5	4		
	7						8	
		4	1		9			
	3				7		5	8
				3			7	
					1		9	4

<http://www.e-sudoku.fr> n° 34124 - Niveau Difficile

Jouez sur votre mobile ces grilles de sudoku et retrouvez leur solutions en flashant les codes ci-dessous :



MOTS CODÉS

1	2	3	4	3	5	4	5	6	7	3	8	9	8
10	8	11	7	3	9	3	12	5	9	7	13	5	11
8	9	10	3	6	5	11	8	14	3	5	10	8	
4	8	3	9	10	3	15	11	3	5	10	3	9	
7	16	3	9	3	14	17	8	17	4	3	9	17	
11	5	3	18	8	7	4	11	5	3	8	12		
7	4	3	5	2	10	3	13	18	5	7	1	7	
1	3	18	5	7	9	8	7	19	7	14	5	1	
18	3	11	11	3	18	7	3	17	15	1	10		
3	4	15	10	18	3	9	2	3	17	12	3	3	
3	10	8	2	3	3	2	7	1	15	9			
15	10	3	9	7	11	1	8	3	4	16	3		
4	10	7	11	10	3	4	4	3	17	10	15	3	4
20	5	21	5	15	2	15	8	20	8	4	22		
3	11	1	2	8	10	3	11	10	10	8	23	3	

DEVINETTES

1 - Un nénuphar double de surface chaque jour. Au bout de 100 jours, il a recouvert la totalité de l'étang. Combien de jours, lui a-t-il fallu pour recouvrir la moitié de l'étang ?

2 - Un père et son fils ont 36 ans à eux deux. Le père a 30 ans de plus que son fils.

3 - Charles dit à Clémence : « Si tu me donnes un de tes biscuits, alors j'aurai deux fois plus de biscuits que toi. » « Oui, mais si toi, tu me donnes un de tes biscuits, lui répond Clémence, alors nous aurons chacun le même nombre de biscuits. » Combien Charles et Clémence ont-ils de biscuits ?

3 - Charles : 5
2 - 3
1 - 99

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
					G						H	
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
	U					V		F				

INDICE : Le nom d'une grande station balnéaire française

9	5	21	8	11
---	---	----	---	----

Retrouvez la solution en flashant les codes ci-contre :



ANAGRAMMES

Reportez les anagrammes des mots de la grille de gauche dans la grille de droite, à l'aide des définitions indiquées.

M	A	N	G	U	I	E	R	▶						
	P	R	I	M	A	L	E	▶						
	D	E	R	A	N	G	E	▶						
		C	I	R	E	E	S	▶						
		E	G	L	I	S	E	▶						
			O	R	G	A	N	E	▶					
			V	O	Y	A	G	E	▶					
		R	A	I	L	L	E	E	▶					
		V	A	N	D	A	L	E	▶					
A	R	S	E	N	I	C	S	▶						

- Fleur de balcon
- Un sacré coco, cet arbre-là !
- Fruit exotique
- Un fruit rouge
- Une céréale un peu oubliée
- Un fruit apprécié en hiver
- Fruit tropical
- Fruit des montagnes
- Fleur des massifs méditerranéens
- Fleur de printemps

Solutions :





**Madame le Maire,
Le Conseil Municipal,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Le Personnel Communal,**

**vous souhaitent
d'agréables vacances !!!**